

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAC 712 Subventions (7.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Paris_Napoléon_2021 et L'Association Les 111 des Arts Paris ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 8e arrondissement, à l'association Paris_Napoléon_2021, 94 rue de la Glacière 75013 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 197277, 2021_10775.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 8e arrondissement, à l'Association Les 111 des Arts Paris, 5 bis rue du Louvre 75001 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 186038, 2021_10681.

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 7.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO